



ARRÊTÉ TEMPORAIRE PORTANT  
PERMISSION DE VOIRIE  
REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR  
LE DOMAINE PUBLIC  
DU 2 AU 30 GRANDE RUE  
FEUCHEROLLES

MAIRIE DE FEUCHEROLLES

SERVICES  
TECHNIQUES

2025-08-02

Le Maire de la Commune de Feucherolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants

**Vu** le Code de la route, notamment les articles R325-12 et suivants, R411-8 et R 417-10,

**Vu** le Code pénal, notamment les articles 131-13 et R610-5,

**Vu** le Code de la voirie routière, notamment les articles L115-1, L141-10 et R116-2,

**Vu** le Règlement sanitaire départemental, notamment son article 99-7,

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 relatif à la signalisation routière, modifiés par des textes subséquents,

Considérant la demande de travaux en date du 25 Juillet 2025 de l'entreprise SRBG- St Germain en Laye (TSA 70011 Chez SOGELINK-69134 DARDILLY Cedex) pour la réfection de la chaussée du 2 au 30 Grande Rue à Feucherolles à partir **du 18/08 pour 10 jours calendaires**

Considérant que pour des mesures de sécurité, il convient d'autoriser l'entreprise à occuper le domaine public, d'autoriser les véhicules de l'entreprise de plus de 3.5 Tonnes à intervenir sur la commune, d'interdire le stationnement et la circulation dans la zone concernée par les travaux.

**Article 1** : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande.  
« Réfection de la chaussée du 2 au 30 Grande Rue »

**Article 2** : **Date des travaux** : à partir du 18/08 pour 10 jours calendaires

**Article 3** : **Redevance** : néant

**Article 4** : **Obligation d'accessibilité** : Sur la même période, les conditions de circulations routières sont modifiées de la façon suivante :

- ✓ Interdiction de circulation et de stationnement dans la zone concernée
- ✓ Itinéraires de déviation : Déviation par la D30 et le Chemin des Graviers
- ✓ Déviation des piétons au droit des travaux
- ✓ Livraison obligatoire par le Chemin des Graviers pour les résidents de la Rue de l'Etang et du Domaine de l'Abbaye pendant les travaux

- ✓ Modification des contraintes et du règlement de circulation du Chemin des Graviers
- ✓ Autorisation de circuler dans les 2 sens pour les VL et PL de plus de 3.5 Tonnes
- ✓ Fermeture du chantier tous les soirs

**Article 5 :** Pendant la journée d'occupation, l'aire de stationnement occupée et ses abords devront en permanence être maintenus dans un parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 6 :** le pétitionnaire est tenu de mettre en place une signalisation destinée à signaler tous obstacles aux piétons.

**Article 7 : Contrôle travaux :**

Les travaux seront réalisés conformément aux Règles de l'Art. Après son intervention, l'entreprise restituera le domaine public dans son état initial. (Enlèvement des gravats, nettoyage, réfection à l'identique...)

Tout dépôt sur la voie publique devra être balisé de jour et éclairé la nuit et protégé par une signalisation réglementaire.

**Article 8 : Affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation.

**Article 9 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

A Feucherolles, le 28 Juillet 2025

Le Maire,



**Ampliation sera adressée à :**

- Gendarmerie : [bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Police municipale : [police.municipale@feucherolles.fr](mailto:police.municipale@feucherolles.fr)
- Demandeurs : [clement.grimoux@srbg.fr](mailto:clement.grimoux@srbg.fr); [adrien.pruvot@srbg.fr](mailto:adrien.pruvot@srbg.fr)
- SEPUR : [michel.macabre@sepur.com](mailto:michel.macabre@sepur.com)
- Service Communication de la mairie : [communication@feucherolles.fr](mailto:communication@feucherolles.fr)
- Service Accueil de la mairie : [accueil@feucherolles.fr](mailto:accueil@feucherolles.fr)
- Transdev : [stephanie.prudhomme@transdev.com](mailto:stephanie.prudhomme@transdev.com)